

largement les prix en cours. Les licences à long terme pour l'exportation du gaz représentent environ 1,000 milliards de pi³ (28.3 milliards de m³) par an, soit environ 40% de la production canadienne. Lors de l'audience de 1974, les prix à l'exportation ont semblé étonnamment bas comparativement au coût beaucoup plus élevé du mazout, principal concurrent du gaz pour les usages domestiques, commerciaux et la plupart des usages industriels. L'Office a recommandé qu'on fixe le prix du gaz naturel exporté aux États-Unis en considérant que c'est une ressource naturelle rare et non renouvelable, qu'un nouveau prix à l'exportation soit d'abord établi à \$1 le millier de pi³ (\$35.31 le millier de m³), et que ce prix soit progressivement majoré jusqu'à ce qu'il atteigne la valeur marchande. En appuyant cette recommandation, le gouvernement a également approuvé le principe des nouvelles hausses de prix. Lorsqu'il a approuvé le nouveau prix à l'exportation de \$1 le millier de pi³ (\$35.31 le millier de m³), il a stipulé que les recettes supplémentaires à l'exportation ainsi produites devraient être versées aux producteurs de gaz afin de stimuler l'exploration et la production. En Colombie-Britannique, la majeure partie des recettes additionnelles a été versée à la British Columbia Petroleum Corporation.

En mai 1975, le ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources a annoncé que le prix à l'exportation du gaz naturel monterait à \$1.40 le millier de pi³ (\$49.44 le millier de m³) en août et à \$1.60 le millier de pi³ (\$56.50 le millier de m³) en novembre 1975. Il passait ensuite à \$1.80 le millier de pi³ (\$63.57 le millier de m³) en septembre 1976 et à \$1.94 le millier de pi³ (\$68.51 le millier de m³) en janvier 1977.

Pour ce qui est du marché intérieur, le gouvernement fédéral, après consultation avec les provinces, a relevé le prix du gaz naturel d'environ \$0.82 à \$1.25 le millier de pi³ (de \$28.96 à \$44.14 le millier de m³) aux limites de Toronto, le 1^{er} novembre 1975. Le prix a ensuite été haussé à \$1.405 le millier de pi³ (\$49.62 le millier de m³) en juillet 1976 et à \$1.505 le millier de pi³ (\$53.15 le millier de m³) en janvier 1977.

Enquête sur les disponibilités en gaz naturel. De novembre 1974 à mars 1975, des audiences sur les disponibilités en gaz naturel canadien, ainsi que sur la demande et la livraison de ce produit ont été tenues dans certaines régions productrices et consommatrices de gaz au Canada. L'Office national de l'énergie a publié son rapport en juillet 1975.

On peut prévoir à long terme une demande croissante de gaz naturel au Canada à des prix concurrentiels par rapport à ceux du pétrole. L'exploration dans les régions de l'Arctique et au large de la côte du Labrador a permis de découvrir de plus importantes réserves de gaz naturel que de pétrole. L'aptitude à utiliser ces ressources pour satisfaire à la demande des régions habitées du pays dépend de la construction de pipelines. En mars 1974, l'Office national de l'énergie a reçu une proposition pour la construction d'un gazoduc de 48 pouces (122 cm) de diamètre partant de la baie de Prudhoe en Alaska et du delta du Mackenzie au Canada pour transporter le gaz de l'Alaska jusqu'aux États-Unis et le gaz du delta et de la mer de Beaufort jusqu'aux marchés canadiens. Une autre proposition visant à construire un gazoduc de 42 pouces (107 cm) de diamètre qui transporterait uniquement du gaz canadien entre le delta et les réseaux de pipelines existants de l'Alberta et de la Colombie-Britannique a été déposée à l'été de 1975.

La construction de gazoducs dans le Nord permettrait de mettre en disponibilité de grandes quantités de gaz, mais selon les estimations le coût du gaz des régions excentriques serait plus élevé que le prix canadien courant ou la «valeur marchande» du gaz comparativement au prix actuel du pétrole.

Le gouvernement du Canada a exprimé l'avis que le prix du gaz naturel au Canada devrait augmenter pendant un certain nombre d'années pour atteindre une valeur plus concurrentielle par rapport au pétrole, en équivalent d'énergie livrée. Les hausses progressives des prix du gaz ainsi envisagées ont été étudiées par des représentants provinciaux et fédéraux pendant plus d'un an avant la